

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
6 mars 2008  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-deuxième session**  
Point 19 de l'ordre du jour  
**La situation en Afghanistan**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-troisième année**

**La situation en Afghanistan et ses conséquences  
pour la paix et la sécurité internationales****Rapport du Secrétaire général****I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 62/6 de l'Assemblée générale et de la résolution 1746 (2007) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) jusqu'au 23 mars 2008. Il rend compte des activités menées par la MANUA depuis mon dernier rapport, daté du 21 septembre 2007 (A/62/345-S/2007/555). Le 15 octobre 2007, le Conseil a entendu un exposé oral sur la situation en Afghanistan.

**II. Vue d'ensemble**

2. Deux ans après l'adoption du Pacte pour l'Afghanistan, la transition politique reste en butte à de graves difficultés. Tant les Taliban et les groupes armés apparentés que l'économie de la drogue représentent des menaces fondamentales pour les institutions politiques, économiques et sociales, encore fragiles. Malgré les succès tactiques remportés par les forces militaires nationales et internationales, les éléments antigouvernementaux sont loin d'être vaincus. Trente-six des 376 districts, dont la plupart des districts de l'est, du sud-est et du sud, demeurent en grande partie inaccessibles aux responsables gouvernementaux afghans et aux travailleurs humanitaires. Cela entrave l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes vulnérables, situation que les rudes conditions climatiques des derniers mois ont aggravée. Par ailleurs, la mauvaise gouvernance et les tentatives de développement limitées qui sont faites, notamment, au niveau des provinces et des districts, continuent de susciter une résistance politique favorable, directement et indirectement, aux éléments hostiles au Gouvernement.



3. Dans ce contexte préoccupant, le Gouvernement s'est fixé pour objectif, à titre prioritaire, d'améliorer le fonctionnement des administrations locales. Les mesures prises par la Direction indépendante de la gouvernance locale pour rétablir le lien entre les administrations provinciales et les structures du gouvernement central ont commencé à porter leurs fruits. Cette initiative montre aussi que le Gouvernement comprend à quel point la corruption compromet sa crédibilité et suscite la méfiance de la population, condition minimale indispensable pour qu'il tente résolument de remédier au problème. De même, en préparant énergiquement la septième réunion du Conseil commun de coordination et de suivi tenue à Tokyo le 6 février et en y participant activement, le Gouvernement s'est montré à nouveau déterminé à s'attaquer au problème de la drogue avec l'appui de ses partenaires internationaux.

4. La communauté internationale reste très présente en Afghanistan, ce qui est également encourageant, mais il n'en faut pas moins redoubler d'efforts pour améliorer l'efficacité et la coordination de l'aide internationale et faire en sorte que celle-ci soit déterminée par la demande plutôt que par l'offre et que ses priorités soient définies en fonction des besoins du pays. À cet égard, l'ONU est prête à assumer un rôle plus central dans la coordination de l'aide internationale, comme cela lui a été demandé récemment, mais pour qu'elle puisse s'acquitter efficacement de ce rôle, il faut que toutes les parties concernées s'engagent fermement à appuyer le Gouvernement afghan de façon plus concertée.

### **III. Faits politiques saillants**

#### **A. Assemblée nationale, partis politiques et élections**

5. Au cours des derniers mois, la Chambre basse de l'Assemblée nationale (Wolesi Jirga) a soumis un certain nombre de projets de loi et d'instruments juridiques à l'approbation de la Chambre haute (Meshrano Jirga), notamment des projets de loi sur le travail, les mines et les coopératives et la Convention-cadre pour la lutte antitabac. De plus, après avoir tenu des audiences, la Wolesi Jirga a approuvé les candidatures présentées par le Président aux postes de ministre des réfugiés, de directeur de la Banque centrale et de juge (dernier poste à pourvoir) à la Cour suprême.

6. Comme ces exemples le montrent, les relations entre les pouvoirs législatif et exécutif peuvent être fructueuses mais elles n'en demeurent pas moins tendues. Après de longs débats, la loi sur les médias a été approuvée par les deux chambres mais elle a été rejetée par le Président au motif qu'elle était trop restrictive. À la septième réunion du Conseil commun de coordination et de suivi, il a été demandé qu'elle soit adoptée rapidement sous une forme qui respecte les principes fondamentaux de liberté d'expression énoncés dans la Constitution nationale et dans les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels l'Afghanistan est partie.

7. Les tensions entre les pouvoirs exécutif et législatif se sont aggravées à la suite d'un attentat-suicide contre une délégation parlementaire en visite à Baghlan, qui a coûté la vie au porte-parole de l'opposition, parmi d'autres victimes (voir par. 19 ci-dessous). La Wolesi Jirga a demandé que plusieurs responsables gouvernementaux soient suspendus de leurs fonctions pour n'avoir pas assuré la sécurité. Après une session tenue à huis clos en novembre 2007, elle a remis, au début de décembre, au

Président, une proposition de loi sur la sécurité nationale, prévoyant le renforcement de l'armée nationale et de la police nationale; l'éventualité d'une réconciliation avec les éléments hostiles au Gouvernement; et une meilleure coordination entre les forces militaires internationales et afghanes. L'exécutif n'a pas encore répondu à cette proposition.

8. Tant le pouvoir exécutif que le pouvoir législatif ont commencé à se préoccuper des prochaines élections. En novembre, le Gouvernement a approuvé un projet de loi électorale, qui est actuellement examiné par l'Assemblée nationale. Les parlementaires ont sollicité des avis auprès de tous les acteurs politiques afghans afin d'harmoniser les positions sur des questions litigieuses telles que le système électoral. La loi électorale et un projet de loi consistant à régir la structure, les tâches et les responsabilités de la Commission électorale indépendante doivent être tous deux adoptés d'urgence pour que les élections puissent se tenir, comme le prévoit le calendrier, en 2009 et 2010.

9. Il se tient actuellement des débats sur la possibilité de tenir les élections présidentielle et législative en même temps plutôt qu'à un an d'intervalle. D'un point de vue technique, la première solution serait moins coûteuse mais il faut qu'un certain nombre de problèmes constitutionnels et juridiques fassent l'objet d'un accord pour qu'elle puisse être retenue. Le Président a demandé aux trois instances gouvernementales d'examiner s'il est possible de tenir des élections simultanées en 2009 ou 2010. Le 13 février, la Wolesi Jirga a voté en faveur de la tenue d'élections distinctes. Les débats se poursuivent à la Meshrano Jirga et dans d'autres organes gouvernementaux. À sa septième réunion, le Conseil commun de coordination et de suivi a souligné que le Gouvernement afghan devait arrêter d'urgence le calendrier électoral afin que les préparatifs et la constitution des listes électorales puissent progresser.

10. Les prochaines élections seront les premières à être administrées par les autorités afghanes depuis l'Accord de Bonn. L'ONU aide la Commission électorale indépendante à préparer les élections et à inscrire les électeurs sur les listes électorales. La Division de l'assistance électorale de son Département des affaires politiques a dépêché une mission d'évaluation des besoins en Afghanistan à la fin 2007. Les membres de cette mission ont consulté des responsables gouvernementaux, des parlementaires, des représentants de partis politiques et des magistrats et se sont employés, en étroite collaboration avec la Commission électorale et des représentants de la communauté internationale et des organismes des Nations Unies, à déterminer les domaines dans lesquels il serait utile que l'Organisation apporte une aide.

## **B. Évolution de la situation dans les provinces**

11. Les provinces qui ne sont pas touchées par la violence antigouvernementale sont de plus en plus en mesure d'assurer la gouvernance et le développement économique. Dans l'est du pays, en particulier dans les provinces de Nangahar et Kunar, les autorités locales ont pu renforcer leurs relations avec la population. L'armée et la police nationales ont commencé à s'établir dans des zones précédemment contrôlées par des rebelles. L'intensification des efforts que fait le Gouvernement pour assurer la sécurité et fournir des services de base au niveau

local montre qu'il a de plus en plus conscience qu'il lui faut impérativement avoir la confiance de la population pour garantir la stabilité.

12. En revanche, dans la province occidentale de Farah, des rebelles ont été en mesure de prendre provisoirement le contrôle de plusieurs chefs-lieux de district. Dans les districts concernés, les forces de police et les milices locales ont fait l'objet de nombreuses plaintes de la population, qui les accuse d'être impliquées dans des activités criminelles organisées et le trafic de drogue et d'agir en collusion avec les Taliban. L'absence de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (FIAS) ou de forces de sécurité nationales fiables a aussi permis à des groupes mobiles de rebelles aux effectifs relativement peu nombreux de lancer des attaques au moment et à l'endroit de leur choix.

13. Après que les contingents de la FIAS se sont retirés de Musa Qala au début de septembre 2006 et que les Taliban ont pris le contrôle du district en janvier 2007, celui-ci est resté hors de la portée du Gouvernement afghan. Il a été aussi l'un des rares districts où les Taliban ont constitué leur propre administration et leur propre système judiciaire. La ville de Musa Qala a été reprise par le Gouvernement à la mi-décembre 2007, grâce à une opération militaire demandée par les dirigeants locaux, qui a été planifiée et dirigée par l'Armée nationale afghane et appuyée par des forces militaires internationales. Malgré cela, la situation à Musa Qala reste tendue et les Taliban continuent d'exercer une influence dans un certain nombre de districts des alentours.

### **C. Situation au niveau régional**

14. Le 20 octobre 2007, l'Afghanistan a accueilli à Herat la dix-septième réunion du Conseil des ministres de l'Organisation de coopération économique. Cette réunion a porté principalement sur l'achèvement des infrastructures régionales de transport et d'énergie et sur la création d'un environnement favorable à l'activité économique. Des réunions ultérieures entre l'Afghanistan et ses partenaires régionaux ont abouti à la signature d'un contrat d'une valeur de 500 millions de dollars, prévoyant la fourniture d'électricité à l'Afghanistan et au Pakistan par le Tadjikistan et le Kirghizistan, ainsi qu'à l'adoption de la Déclaration de Kaboul sur la coopération régionale en matière d'électricité entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud.

15. L'Afghanistan et la République islamique d'Iran ont continué à s'efforcer de trouver des solutions mutuellement acceptables au problème des réfugiés afghans et du retour des migrants en situation irrégulière. Seuls 7 054 réfugiés afghans enregistrés en République islamique d'Iran ont choisi de rentrer chez eux en 2007 et plus de 363 000 Afghans non enregistrés ont été expulsés de force de la République islamique d'Iran vers l'Afghanistan depuis avril 2007. Le 16 janvier 2008, comme suite à une protestation officielle du Gouvernement afghan contre des expulsions effectuées la veille et compte tenu d'intempéries hivernales particulièrement rigoureuses, la République islamique d'Iran a accepté de suspendre les expulsions de résidents afghans en situation irrégulière. Les deux pays négocient actuellement un accord sur les termes de l'offre que la République islamique a faite d'émettre 300 000 visas de travail à l'intention des nationaux afghans.

16. Les relations entre le Pakistan et l'Afghanistan revêtent toujours une importance décisive pour la stabilité en Afghanistan et dans la région. Au cours de la

visite à Islamabad du Président Karzaï les 26 et 27 décembre 2007, qui a bénéficié du succès de la jirga pour la paix d'août 2007, les dirigeants des deux pays ont défini l'extrémisme comme leur ennemi commun et se sont dits déterminés à le combattre en améliorant encore les mécanismes d'échange d'informations existants. L'élan suscité par ces faits encourageants devrait se maintenir, s'agissant en particulier de la tenue de la deuxième phase de la jirga pour la paix, qui a été reportée après la tenue des élections au Pakistan.

#### IV. Sécurité

17. En 2007, les rebelles et les terroristes ont considérablement intensifié leurs activités par rapport à l'année précédente. Quelque 566 incidents ont été enregistrés en moyenne tous les mois en 2007, contre 425 l'année précédente. Sur les 8 000 décès liés au conflit en 2007, plus de 1 500 concernaient des civils.

18. *Grosso modo*, l'Afghanistan reste divisé entre l'ouest et le nord, d'une part, qui sont généralement plus stables et où les problèmes de sécurité sont liés au factionnalisme et à la criminalité, et le sud et l'est, d'autre part, où l'insurrection est de plus en plus coordonnée. Cela étant, même dans le sud du pays, le conflit est relativement circonscrit puisque 70 % des incidents relatifs à la sécurité se sont produits dans 10 % des districts afghans (soit 40), où la population ne représente que 6 % de la population nationale. Le fait que les rebelles commencent à mener des activités à l'extrémité nord-ouest du pays, région précédemment calme, et à s'infiltrer dans les provinces de Logar et de Wardak, à l'ouest de Kaboul, ne laisse cependant pas d'être inquiétant.

19. Les méthodes employées par les éléments hostiles au Gouvernement ont évolué de façon notable en 2007. La supériorité des forces de sécurité afghanes et internationales dans les batailles de type classique a contraint les groupes d'opposition armés à recourir à des tactiques asymétriques à petite échelle visant principalement les Forces nationales de sécurité afghanes et, accessoirement, les civils : engins explosifs improvisés, attentats-suicides, assassinats et enlèvements. Il y a eu 160 attentats-suicides et 68 tentatives déjouées en 2007, contre 123 et 17 en 2006. Une attaque contre une délégation parlementaire en visite dans la province de Baghlan a provoqué la mort du porte-parole de l'opposition, Sayed Mustafa Kazemi, et d'au moins 63 autres personnes, dont 6 enfants. Le 14 janvier 2008, l'attaque de l'hôtel Serena de Kaboul par des terroristes a fait 8 morts et 9 blessés, afghans et étrangers. Le 17 février 2008, lors de l'attentat le plus sanglant que le pays ait connu depuis 2001, qui s'est produit dans le district d'Arghandab, près de Kandahar, un kamikaze a tué 67 civils et 13 agents de la police nationale, dont le commandant de la police du district, et blessé 90 personnes. Le lendemain, 35 civils ont été tués et 28 personnes blessées, dont 3 soldats de la FIAS, lorsqu'un convoi de la FIAS a été la cible d'un engin explosif improvisé embarqué à bord d'un véhicule dans la ville frontalière de Spin Boldak. Bien que la rébellion trouve dans la population afghane des appuis dont elle tire une partie de sa force, il lui faudra, pour assurer sa survie, continuer à bénéficier de l'aide que des réseaux basés à l'étranger lui apportent en matière d'encadrement, de planification, de formation, de financement et d'approvisionnement en matériel.

20. Le nombre croissant d'attaques visant des travailleurs humanitaires locaux et étrangers est particulièrement inquiétant. Plus de 40 convois de vivres fournis par le

Programme alimentaire mondial ont été attaqués et pillés en 2007. Au cours de plus de 130 attaques contre des programmes humanitaires, 40 travailleurs humanitaires ont été tués et 89 enlevés, dont 7 ont été ensuite tués par leurs ravisseurs.

## **V. Secteur de la sécurité et état de droit**

### **A. Les forces de sécurité afghanes**

21. L'Armée nationale afghane dispose actuellement sur le terrain de plus de 49 000 hommes sur le total de 80 000 que le Conseil commun de coordination et de suivi a approuvé récemment, à sa septième réunion. Elle sera constituée pour l'essentiel d'une force légère d'infanterie de 13 brigades d'infanterie, d'une brigade de commandos et d'une brigade mécanisée constituée de 5 corps. Pour le moment, elle doit à la fois lutter contre l'insurrection et étoffer rapidement ses effectifs tout en tentant de leur assurer un encadrement professionnel à long terme. Sa capacité de relever ces défis dépendra largement de la capacité de la FIAS de mettre à sa disposition un nombre suffisant d'équipes d'encadrement opérationnelles.

22. Son professionnalisme et ses résultats continuent de laisser à désirer par rapport à ceux de l'armée. Les initiatives de réforme ont tardé à prendre effet, la corruption demeure un problème considérable et on ne peut toujours pas compter sur les dispositifs de responsabilisation appliqués à la fiscalité, au personnel, au matériel et aux armes. Un décompte des policiers réalisé en août et septembre 2007 a révélé de grands écarts entre le nombre de ceux qui sont effectivement présents sur le terrain et le nombre de ceux qui émargent au budget. C'est pourquoi le Conseil commun de coordination et de suivi a demandé, à sa sixième réunion, en octobre 2007, un examen de la qualité et des structures de la police nationale et un rapport sur les mesures prises pour que le nombre des soldes versées corresponde au nombre des policiers en service. À sa septième réunion, le Conseil commun de coordination et de suivi a demandé au Conseil international de coordination de la police, qui coordonne l'ensemble des activités internationales d'appui à la réforme du Ministère de l'intérieur et de la police nationale, d'élaborer une stratégie de réforme globale de la police, qui assure l'équilibre entre le maintien de l'ordre et la lutte contre l'insurrection.

### **B. Forces internationales et coordination civile et militaire**

23. Actuellement forte de 41 700 hommes, la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) a mené à bien plusieurs opérations dans des régions instables et continué d'apporter une aide précieuse grâce à ses équipes de reconstruction de province. Son efficacité est cependant toujours limitée par l'insuffisance de ses effectifs et par le fait que le Gouvernement restreint les fonctions de certaines de ses unités. Sa coordination avec les forces de sécurité afghanes et la communauté internationale a été renforcée et ses équipes opérationnelles d'encadrement et de liaison se révèlent un bon moyen de confier de plus en plus la tâche d'assurer la sécurité à l'armée et à la police afghanes. D'importantes décisions doivent être prises en 2008 en ce qui concerne le déploiement à court terme de 3 200 marines américains et la façon d'harmoniser les activités des équipes de reconstruction de province. En 2008, il faudra également procéder à un important rééquilibrage des

responsabilités entre la FIAS et les forces afghanes de sécurité pour ce qui est du commandement et de la primauté dans le domaine de la sécurité, à mesure que les forces afghanes seront mieux à même d'assurer leur tâche.

### C. État de droit

24. Le Ministère de la justice, dont les capacités demeurent limitées, est toujours submergé par le nombre et la complexité des textes de loi qui attendent d'être rédigés et examinés. Ce ministère, la Cour suprême et le Bureau du Procureur de la République continuent de manquer dans une large proportion de moyens matériels et financiers et de juges et de procureurs qualifiés et expérimentés. Le nouveau Centre national de formation juridique permet de former des magistrats et des procureurs, mais les menaces et les pots-de-vin entravent le recrutement, le déploiement et le maintien en fonctions de magistrats qualifiés et intègres là où leur présence est le plus nécessaire. Les faibles salaires contribuent également à créer des conditions propices à la corruption. De plus, le manque de transparence, le fait que les nominations et les possibilités d'avancement professionnel ne soient pas fondées sur le mérite et l'absence de dispositifs justes et efficaces d'enquête sur les violations du code de déontologie font que la responsabilisation est insuffisante et que la population n'a pas confiance dans le système judiciaire.

25. Si l'accès aux tribunaux et à l'aide juridictionnelle est un droit inscrit dans la Constitution, il demeure illusoire pour la majorité des Afghans, notamment pour les femmes, les enfants et les groupes vulnérables. À ce problème vient se greffer la faible sensibilisation du public aux droits et aux procédures juridiques. Les données du Ministère de la justice montrent par exemple que 20 % des enfants qui se trouvent dans des établissements pénitentiaires sont accusés d'infractions qui ne constituent pas un délit au regard de la loi afghane, telles que la fugue du domicile familial. En outre, une étude récente de 22 établissements provinciaux pour mineurs, réalisée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, a révélé l'absence générale de garanties d'une procédure régulière au sein du système de justice pour mineurs. D'après cette étude, 24 % seulement des jeunes avaient reçu la visite d'un avocat durant leur détention; 56 % avaient déclaré que leur déposition avait été faite sous la contrainte; et 9 % seulement avaient été informés de leurs droits au moment de leur arrestation.

26. De lentes améliorations ont néanmoins été enregistrées dans le développement de l'infrastructure pour le système juridique et le corps d'avocats financé par des fonds privés a continué de croître. La loi sur les avocats de novembre 2007 a autorisé la création d'une Association du barreau indépendante, avec plus de 400 avocats inscrits. Elle a également transféré les responsabilités relatives à l'aide juridictionnelle de la Cour suprême au Ministère de la justice, au sein duquel le nouveau service spécialisé créé à cette fin obtient des concours plus importants auprès de partenaires internationaux et nationaux. La Conférence qui s'est tenue à Rome en juillet 2007 sur l'état de droit en Afghanistan a entraîné l'élaboration d'une stratégie nationale pour le secteur de la justice qui visera, au cours des trois prochaines années, à renforcer la capacité afghane d'assurer des services juridiques intègres et responsables, d'ouvrir l'accès aux tribunaux et à l'aide juridictionnelle et d'accroître la sensibilisation du public aux droits et procédures juridiques, tout en encourageant la coordination des activités des donateurs. Huit projets à court terme

qui cherchent à satisfaire les besoins immédiats en matière de justice ont déjà été financés et sont en cours d'exécution.

#### **D. Lutte antimines**

27. La question des mines terrestres et des restes explosifs de guerre continue de faire peser une menace considérable sur la population afghane et d'entraver le relèvement, alors que 700 kilomètres carrés de territoire recèlent encore probablement des mines terrestres et autres munitions. En 2007, 138 personnes ont été tuées et 429 autres – dont la moitié étaient des enfants – blessées par des mines terrestres et des restes explosifs de guerre. Au cours de la période considérée, le Centre de coordination pour l'action antimines de l'ONU en Afghanistan a continué de coordonner les activités des 23 organisations qui participent au Programme de lutte antimines pour l'Afghanistan. Celles-ci ont nettoyé environ 168 kilomètres carrés, ce qui a entraîné la destruction d'un total de 26 401 mines terrestres antipersonnel, de 649 mines antichars et de 1 659 302 éléments d'engins explosifs.

28. Au cours de la période à l'examen, l'Afghanistan a posé des jalons clefs dans le domaine de la lutte antimines. L'ONU a aidé le Gouvernement à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de l'article IV de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et de la Stratégie nationale de développement en détruisant en octobre 2007 les derniers stocks connus de mines terrestres. En décembre 2007, un colloque sur la lutte antimines, organisé par le Ministère des affaires étrangères avec l'aide de l'ONU, a débouché sur un accord en vue de la création d'un organe interministériel, qui assurera le suivi par les pouvoirs publics de la lutte antimines à l'échelon national et facilitera le transfert des responsabilités en la matière de l'ONU au Gouvernement afghan.

#### **E. Lutte contre les stupéfiants**

29. Depuis mon dernier rapport, la lutte contre les stupéfiants est passée à une vitesse supérieure. Devant l'augmentation alarmante de la culture de pavot et de la production d'opium en 2007, le Groupe chargé de la coordination des politiques, le Groupe chargé de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, le Comité de contrôle du Gouvernement et le Conseil commun de coordination et de suivi à sa septième réunion, se sont saisis du problème et en ont largement débattu. Au cours de la période à l'examen, aux fins d'aplanir les divergences en matière de lutte contre les stupéfiants, un conseiller de l'Office des Nations Unies contre la drogue et la criminalité a aidé le Ministère de la lutte contre les stupéfiants à rapprocher les positions au sein du Gouvernement et de la communauté internationale, à dégager les points de convergence et à parvenir à un accord sur les mesures prioritaires à prendre. À sa septième réunion, le Conseil commun de coordination et de suivi a adopté le Plan hiérarchisé d'application du Gouvernement en matière de stratégie nationale de lutte contre la drogue, qui vise à détruire 50 000 hectares en 2008 et à s'attaquer dans la mesure du possible aux grands propriétaires de champs de pavot. Les pouvoirs publics assureront une protection au cours des opérations de lutte contre les stupéfiants, compte tenu du lien puissant qui unit trafic de drogue et insurrection. Le Plan met fortement l'accent sur l'importance des activités de substitution, d'une démarche axée sur les



provinces, d'un renforcement de l'appui des donateurs au Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antidrogue et d'une restructuration réussie, qui est essentielle à de meilleurs résultats. La principale difficulté consiste à présent à obtenir des résultats. Il faut de toute urgence renforcer les activités de répression, non seulement en matière d'éradication mais aussi d'interdiction du trafic de drogue (y compris de précurseurs chimiques) et de démantèlement des centres de production.

30. La Stratégie nationale de lutte contre les stupéfiants a été appliquée de façon limitée, bien qu'à la suite de l'annonce des statistiques de 2007 sur la production d'opium la répression ait quelque peu progressé, notamment du fait de l'appui de la FIAS et des meilleurs résultats du Groupe spécial de la justice pénale pour la lutte contre les stupéfiants, qui s'en prend aux gros trafiquants. Il faut noter que la direction indépendante de la gouvernance locale a annoncé que les gouverneurs provinciaux seront évalués d'après la façon dont ils s'acquitteraient des obligations qui leur incombaient en matière de lutte contre les stupéfiants. Il faut de toute urgence renforcer les efforts en matière de lutte contre les stupéfiants en précisant les rôles et les responsabilités du Ministère de la lutte contre les stupéfiants et des autres autorités appelées à intervenir. À sa septième réunion, le Conseil commun de coordination et de suivi a appris que le général Khodaidad, qui avait été pendant plus de sept mois Ministre par intérim de la lutte contre les stupéfiants, avait été bien nommé Ministre, mais au moment de la rédaction du présent rapport, sa nomination n'avait pas encore été confirmée par le Parlement.

31. D'après l'étude de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime « Opium Winter Rapid Assessment Survey », publiée en février, la culture du pavot à opium ne devrait pas subir de gros changements en 2008. Elle reste concentrée et devrait augmenter dans les provinces du sud et de l'ouest touchées par l'insurrection. On ne s'attend à aucun changement majeur dans la province de Helmand, source de plus de la moitié de la récolte afghane l'an dernier. Si, élément positif, 12 provinces devaient s'abstenir de cultiver du pavot à opium cette année, l'Afghanistan serait en passe de devenir l'un des plus gros producteurs de cannabis au monde avec près de 70 000 hectares de cannabis en 2007.

## **F. Démantèlement de groupes armés illégaux**

32. Des progrès ont été réalisés sur le plan du démantèlement des groupes armés illégaux. Sur les 51 districts visés, 21 ont respecté le programme, ce qui a permis de démanteler 161 groupes armés illégaux. Plus de 1 050 individus ont été arrêtés ou désarmés et 5 700 armes confisquées. Le Programme Nouveau départ pour l'Afghanistan du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) continue d'appuyer le renforcement des capacités, notamment en créant au sein du Ministère de l'intérieur une cellule spéciale consacrée au démantèlement des groupes armés illégaux, qui assurera la transition vers un contrôle total, par les pouvoirs publics, du processus de désarmement.

## **VI. Gouvernance**

33. Le 30 août 2007, le Gouvernement a créé la Direction indépendante de la gouvernance locale, reconnaissant l'importance d'améliorer la gouvernance au plan infranational. Cette direction est chargée de superviser les gouverneurs provinciaux,

les administrateurs des districts et des municipalités et d'appuyer les conseils provinciaux. La fusion de l'ensemble des organes administratifs infranationaux devrait accroître la responsabilisation sur le plan de la prestation de services aux communautés locales.

34. La Direction indépendante de la gouvernance locale s'efforce d'établir un lien entre le pouvoir central et les communautés de l'ensemble du pays, notamment dans les provinces où l'état de la sécurité reste instable. Dans la province de Wardak, elle a effectué des visites sur le terrain et recruté des dirigeants locaux pour qu'ils contrôlent la fourniture des services. À Musa Qala, les efforts de la Direction ont permis de renforcer la coordination entre l'État et la communauté internationale. Des premières mesures ont été prises pour accélérer la mise en œuvre des efforts à l'échelon des provinces et des districts en matière de gouvernance, de réforme de la police, d'état de droit, de démantèlement des groupes armés illégaux et de lutte contre les stupéfiants. La Direction cherche également à améliorer les résultats des comités de développement provinciaux. Au cours des six derniers mois, cinq gouverneurs provinciaux agréés par la Direction ont été désignés par le Président.

35. L'État a pris des mesures pour lutter contre le problème croissant de la corruption. En août 2006, un comité interinstitutionnel a été créé pour prendre la mesure de la corruption dans le secteur public; un projet de stratégie nationale de lutte contre la corruption a été élaboré et une évaluation de la vulnérabilité des ministères à la corruption est en cours, avec l'appui du PNUD et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; la Convention des Nations Unies contre la corruption, signée en août 2007, attend d'être officiellement ratifiée. Entre-temps, le Ministère de la justice a réalisé une étude sur les dispositions législatives qui doivent être modifiées pour être rendues conformes à la Convention. Les mesures anticorruption sont bien accueillies et indispensables. Il n'en demeure pas moins qu'il faut mieux préciser le rôle des différents organes créés pour traiter de la question. En outre, le Conseil consultatif sur les nominations aux postes de responsabilité, mis en place en septembre 2006 et dont la création était l'un des objectifs du Pacte pour l'Afghanistan, n'est toujours pas pleinement opérationnel. À sa septième réunion, le Conseil commun de coordination et de suivi a préconisé l'adoption et la mise en œuvre de règles de procédure applicables au Conseil consultatif avant la prochaine réunion du Conseil commun, prévue en mai 2008.

## **VII. Droits de l'homme**

36. En 2007, le respect des droits de l'homme n'a guère progressé en Afghanistan. Il est rarement donné aux médias et à la société civile de débattre de questions de droits de l'homme et de mettre les agents de l'État et autres personnes influentes devant leurs responsabilités. On continue de faire valoir que les droits de l'homme sont contraires aux traditions locales et un luxe que l'Afghanistan ne peut se permettre.

37. Au cours de sa visite en Afghanistan en novembre 2007, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a cherché à répondre à ces arguments et souligné la nécessité pour l'État et ses partenaires internationaux de réaffirmer le rôle central des droits de l'homme pour la paix, la sécurité et l'état de droit. Elle a également exprimé sa déception face à l'absence de progrès en matière de justice transitionnelle et demandé un renouvellement de l'engagement en faveur d'une

démarche de recherche de la vérité et de réhabilitation. En coopération avec les pouvoirs publics, les parties intéressées et la société civile, la MANUA s'efforce de revitaliser le Plan d'action Paix, justice et réconciliation et d'adopter une approche axée davantage sur les victimes. Si les groupes de la société civile sont de plus en plus actifs sur le plan de la justice transitionnelle, ceux qui demandent que justice soit rendue signalent les atteintes aux droits de l'homme ou enquêtent à ce sujet font souvent l'objet de harcèlement, de menaces ou de censure.

38. La liberté d'expression est de plus en plus menacée tant par des éléments hostiles au Gouvernement, qui recourent à des tactiques d'intimidation, que par les pouvoirs publics qui imposent des restrictions aux journalistes et aux médias. Le Ministère de l'information et de la culture a publié en novembre 2007 une circulaire demandant à l'ensemble des médias électroniques de ne plus diffuser d'informations de nature à « troubler le public ». En janvier 2008, un journaliste a été condamné à mort pour blasphème, sans bénéficier de l'aide d'un avocat, par un tribunal de première instance qui s'est réuni à huis clos. L'affaire a recueilli l'attention de l'opinion internationale et suscité un débat sur la liberté d'expression en Afghanistan.

39. L'exemple de ce journaliste illustre les graves carences du système de justice pénale afghan, ce que confirment également la campagne conjointe de vérification des détentions arbitraires d'octobre 2007 de la MANUA et de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et le Projet de surveillance du système judiciaire de la Mission. Les 15 condamnations à la peine capitale exécutées en secret à Kaboul le 7 octobre 2007 par un peloton d'exécution suscitent une vive préoccupation. Sans perdre de vue les appels que l'Assemblée générale a lancés en faveur d'un moratoire sur la peine de mort, il convient de noter que les obligations internationales de l'Afghanistan en matière de droits de l'homme lui imposent en tout état de cause de ne mettre à exécution des condamnations à mort que si les règles les plus strictes d'une procédure régulière ont été respectées.

40. Des cas de torture et de mauvais traitements continuent d'être signalés. À cet égard, l'absence de contrôle exercé sur la Direction nationale de la sécurité est particulièrement préoccupante. Par ailleurs, la MANUA n'est pas en mesure d'évaluer les allégations de détention prolongée et arbitraire et de mauvais traitements dans les lieux de détention gérés par les forces militaires internationales, comme Bagram, auxquels elle n'a toujours pas libre accès.

41. Les enfants continuent d'être les victimes de la violence liée à l'insurrection. Les Taliban ont été épinglés dans le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (A/62/609-S/2007/757), ce qui a incité l'ONU à engager des consultations afin de mettre en place le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations des droits des enfants par des groupes armés, en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité.

## **A. Protection des civils**

42. Il est manifeste que des éléments antigouvernementaux, menant une campagne d'intimidation, ont ciblé des civils qui, pensaient-ils, soutenaient le Gouvernement afghan. Par ailleurs, les forces internationales n'ont pas pris de mesures suffisantes pour éviter qu'il y ait des victimes dans la population civile, ce qui a entraîné plusieurs incidents graves. En réponse, les forces internationales ont révisé leurs

instructions permanentes relatives à l'escalade de la force et à la conduite des opérations aériennes.

43. La MANUA et la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan ont intensifié leurs efforts pour bien faire comprendre aux militaires les responsabilités qui leur incombent au regard du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. On a par ailleurs réitéré, au niveau national et infranational, à l'issue d'affaires particulières ou lors de la mise en commun d'informations, l'importance de mener des enquêtes impartiales et indépendantes sur les incidents ayant fait des victimes civiles.

## **B. Équité des sexes**

44. La question de l'amélioration de la situation de la femme reste un problème majeur en dépit des nombreuses mesures et programmes adoptés dans ce domaine. Le Plan d'action national pour les femmes afghanes a démarré par la mise en œuvre de plusieurs projets pilotes. Les résultats obtenus dépendront de la volonté politique, des ressources disponibles et des capacités qui seront mises au service du programme.

45. Sur le plan de la situation économique des femmes, on constate quelques progrès. Ainsi, 66 % des bénéficiaires de microfinancement et 38 % des participants au Programme national de formation professionnelle sont des femmes. En partenariat avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Ministère des affaires féminines, et la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique ont adopté une politique d'égalité des sexes afin d'accroître le nombre de femmes dans la fonction publique.

46. Néanmoins, la violence et les pratiques dangereuses que subissent les femmes et les filles restent très inquiétantes. En 2007, la MANUA a été saisie de plus de 2 000 plaintes faisant état de violences sexistes. Pour mieux coordonner les actions menées pour résoudre ce problème, on a créé la Commission interministérielle contre la violence à l'égard des femmes, tandis que de nombreuses initiatives ont été prises au niveau des collectivités locales. Dans les ministères concernés, des services sont chargés de recueillir et d'analyser systématiquement les données relatives aux actes de violence à l'égard des femmes. UNIFEM, avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, a créé un fonds spécial pour la protection des femmes en danger. Cependant, devant les manquements systématiques constatés dans ce domaine, qu'il s'agisse de donner aux femmes accès à la justice ou de les mettre à l'abri de la violence, et devant la tendance à incriminer les victimes, des mesures s'imposent. Pour que les femmes puissent jouir davantage de leurs droits fondamentaux, il faut obligatoirement responsabiliser les autorités du pays et suivre la façon dont les pouvoirs publics honorent leurs engagements, en particulier en ce qui concerne les 13 critères du Pacte pour l'Afghanistan relatifs à l'égalité des sexes.

## **VIII. Situation humanitaire**

47. Dans la situation d'insécurité actuelle, les organismes des Nations Unies ne peuvent opérer dans 78 districts du sud du pays. Les convois des Nations Unies à

destination de la presque totalité des districts du sud sont suspendus depuis plusieurs mois. À la suite du pillage des convois du Programme alimentaire mondial (PAM) sur la route Kandahar-Farah, il est difficile au PAM de transporter des vivres et d'autres produits essentiels jusqu'à Herat, plate-forme à partir de laquelle l'aide est acheminée vers les provinces de l'ouest, qui ont le plus souffert des dures conditions climatiques hivernales. Alors qu'on fait un large écho à l'insécurité qui règne dans le sud du pays et à ses conséquences, le bureau de la sécurité des organisations non gouvernementales (ONG) en Afghanistan indique qu'en 2007, plus de la moitié des incidents mortels concernant des ONG se sont produits dans le nord du pays en raison de crimes motivés par la situation économique.

48. La rigueur de l'hiver, le plus rude peut-être depuis 30 ans, a encore aggravé les difficultés d'acheminement des convois humanitaires jusqu'aux collectivités des régions isolées. Les provinces de l'ouest – Badghis, Farah, Ghor et Hérat – ont été les plus touchées. On y a enregistré plus de 800 décès causés par les conditions hivernales. Bien que des stocks humanitaires aient été mis en place en prévision de la crise, l'insécurité, les routes impraticables et l'absence de capacités logistiques locales ont empêché l'acheminement des secours nécessaires en temps voulu. L'insuffisance des moyens aériens du pays et les restrictions imposées à l'utilisation de moyens internationaux ont aggravé les difficultés d'acheminement des stocks vers les régions éloignées. La situation catastrophique de l'hiver 2007/08 a mis en évidence la nécessité de renforcer considérablement la capacité nationale de préparation et de réponse aux catastrophes. La MANUA répond actuellement à une demande d'appui du Gouvernement dans ce domaine.

49. En novembre 2007, une équipe de pays chargée de l'action humanitaire a été créée afin de renforcer la coordination et de veiller aux bonnes relations, sur un pied d'égalité, avec les partenaires humanitaires. L'équipe coordonne les activités des organismes des Nations Unies et des ONG avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge jouant le rôle d'observateur. Des équipes régionales d'action humanitaire sont actuellement mises en place dans tous les bureaux de la MANUA sur le terrain.

50. La coordination entre les éléments militaires et civils continue de faire partie intégrante du programme humanitaire. En ce qui concerne l'aide matérielle, les équipes de reconstruction de province peuvent apporter une importante contribution sur le plan logistique et d'autres aides vitales, en particulier là où l'insécurité est plus forte. Pour renforcer la coopération entre les équipes de reconstruction et les autres acteurs militaires, OXFAM a actualisé les directives de coopération entre civils et militaires relatives à l'Afghanistan. Ces directives ont ensuite été revues par d'autres ONG, l'Organisation des Nations Unies, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les pouvoirs publics. On espère que ces directives, une fois adoptées, et l'action du Groupe de travail civils-militaires permettront d'établir des relations de travail efficaces avec les militaires dans le domaine humanitaire.

51. Le 24 janvier 2008, le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies ont lancé un appel conjoint afin de pallier les conséquences humanitaires de l'augmentation des prix des produits alimentaires, en particulier pour atténuer les effets de la forte augmentation du prix de la farine de blé dans l'ensemble du pays. Le PAM, l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF ont demandé 81,3 millions de dollars pour aider 2 550 000 Afghans. Le PAM a annoncé avoir

besoin de toute urgence de 77 millions de dollars pour pouvoir distribuer 89 000 tonnes d'aliments à des populations vulnérables dans les zones urbaines et rurales. Cet appel avait pour objectif de prévenir la malnutrition, en ciblant en particulier les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes ou allaitantes.

52. En 2007, 365 410 Afghans sont volontairement rentrés en Afghanistan, ce qui porte le nombre total des rapatriés ayant reçu une assistance depuis 2002 à 4 090 602. Il semble toutefois que le rythme des rapatriements volontaires sera difficile à soutenir à l'avenir compte tenu de la dégradation des conditions de sécurité, des faibles possibilités offertes aux rapatriés sur le plan économique et social et du fait que plus de 80 % des 2,8 millions de réfugiés afghans qui, selon les estimations, se trouvent encore à l'étranger, sont en exil depuis plus de 20 ans. Pour s'attaquer à ce problème, le Conseil commun de coordination et de suivi, à sa sixième réunion, a entériné la proposition faite par le Gouvernement afghan d'organiser en 2008 une conférence internationale sur le retour et la réintégration.

## **IX. Stratégie nationale de développement, Conseil commun de coordination et de suivi et développement économique**

53. Le Gouvernement afghan met actuellement la dernière main à la stratégie nationale de développement qui est à la fois le principal instrument de planification et de budgétisation du pays et la principale stratégie de réduction de la pauvreté. Il est constaté, dans la stratégie, que la pauvreté et l'impossibilité d'obtenir des vivres, des soins médicaux et une éducation restent les principaux obstacles à un développement économique équitable et durable. Des progrès ont toutefois été réalisés dans plusieurs secteurs : 82 % de la population a maintenant accès à des services de santé de base; selon les estimations, le taux brut de scolarisation aurait augmenté en 2007, pour atteindre 5,7 millions d'enfants, dont 35 % de filles. En revanche, 80 % de la population n'a pas accès à l'électricité.

54. L'élaboration de la stratégie nationale de développement, et en particulier les consultations qui ont eu lieu dans l'ensemble du pays au cours du processus de planification, ont renforcé le dialogue sur les politiques publiques en matière de sécurité, d'économie et de développement. Des plans de développement provinciaux ont été établis pour chacune des 34 provinces du pays. Dix-huit stratégies sectorielles ont été élaborées et l'on a évalué les dépenses à inscrire au prochain budget dans les secteurs prioritaires (enseignement, santé et routes). La MANUA collabore étroitement avec le PNUD pour obtenir la participation des donateurs et recueillir leur avis sur les projets de stratégies sectorielles. La stratégie devrait être finalisée en mars 2008. Le Gouvernement compte que les donateurs ajusteront leurs dépenses aux priorités définies dans la stratégie, au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

55. Par ailleurs, dans le cadre des préparatifs du premier recensement national de la population et du logement, prévu en août 2008, le Bureau central afghan de statistique et le Fonds des Nations Unies pour la population ont effectué un « recensement pilote » destiné à tester et affiner la méthodologie du recensement. Cette initiative, au cours de laquelle la liste de tous les ménages du pays a été dressée, a permis d'obtenir d'importantes données de base. Le recensement lui-même, dont les résultats seront indispensables à la mise en œuvre de la Stratégie

nationale de développement, se heurte à des difficultés liées aux conditions de sécurité et à la nécessité de combler un déficit de financement de 28 millions de dollars.

56. La croissance économique, hors économie de l'opium, a été d'environ 12 % au cours des quatre dernières années et, au cours de la période considérée, le produit intérieur brut (PIB) par habitant a presque doublé, passant à 289 dollars. Des capitaux commencent à être investis dans les ressources naturelles du pays, y compris un engagement d'investir 3 millions de dollars dans des activités d'extraction minière dans la province du Logar. On estime toutefois que 34 à 42 % de la population afghane vit en deçà du seuil de pauvreté. Une grande partie, hélas, de cette croissance économique remarquable est indirectement liée au trafic illicite de stupéfiants et à l'aide extérieure, dont le montant est important. En outre, l'augmentation des prix des carburants et des produits alimentaires importés s'est répercutée sur les prix à la consommation, l'inflation atteignant 17 % en décembre 2007, ce qui montre la sensibilité de l'économie afghane aux chocs externes.

57. Les mécanismes administratifs mis en place pour dépenser les fonds de l'aide au développement ont besoin d'être renforcés pour accélérer les déboursements, mais s'améliorent. En 2007, les dépenses ont été supérieures de 167 millions de dollars à celles de l'exercice budgétaire précédent. Le Gouvernement devrait avoir déboursé environ 60 % de son budget de développement avant la fin du mois de mars 2008, contre 54 % à la fin du mois de mars 2007. Toutefois, plus des deux tiers de l'aide internationale ne transite pas par le budget ordinaire de l'État.

58. En 2008, les recettes devraient atteindre 8,2 % du PIB, niveau correspondant à l'objectif fixé pour 2010 dans le Pacte pour l'Afghanistan, mais inférieur à la cible établie dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du Fonds monétaire international (FMI). Le ratio recettes/PIB reste l'un des plus bas du monde et les recettes ne couvrent que les deux tiers environ du budget ordinaire de l'État, la totalité du budget de développement étant financée par l'aide extérieure. Le FMI a fait part de ses graves inquiétudes devant l'incapacité du Gouvernement à honorer les engagements qu'il a contractés au titre de la Facilité.

## **X. Activités de la Mission et appui à cette dernière**

59. La MANUA a continué d'utiliser pleinement ses bureaux de liaison d'Islamabad et de Téhéran pour toutes les activités ayant une dimension régionale. Elle a maintenu les huit bureaux régionaux pleinement intégrés à Bamyân, Gardez, Herat, Jalalabad, Kabul, Kandahar, Kunduz et Mazar-e-Sharif et renforcé les huit bureaux provinciaux de Badakhshan, Badghis, Day Kundi, Faryab, Ghor, Khost, Kunar, Nimroz et Zabul. Si les taux de vacance de poste et de rétention du personnel restent problématiques, principalement du fait des conditions de sécurité, l'expansion des activités de la MANUA a permis de renforcer les liens avec les autorités et les collectivités locales et les autres parties prenantes opérant au niveau infranational. Les bureaux provinciaux sont pour la MANUA un moyen inestimable d'exercer ses bons offices et de mener des activités décentralisées.

60. Consciente qu'il est urgent que le Gouvernement afghan prenne des mesures énergiques pour lutter contre le trafic des stupéfiants ainsi que pour aplanir les différences de vues entre les principaux ministères concernés et les donateurs qui leur fournissent un appui, la MANUA étudie avec l'Office des Nations Unies contre

la drogue et le crime la possibilité de nommer un conseiller principal qui aiderait le Gouvernement au plus haut niveau. Dans le même esprit, la MANUA envisage de recruter un conseiller principal pour les élections, qui sera chargé de définir des orientations politiques et techniques pour les opérations d'inscription sur les listes électorales et pour le déroulement des élections et de superviser l'assistance technique fournie par l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.

61. Compte tenu de l'urgence qu'il y a à appuyer les actions menées par l'Administration afghane pour renforcer le système judiciaire au niveau infranational, des programmes sont actuellement lancés à cet effet dans les provinces. À cette fin, l'Organisation des Nations Unies collaborera avec les autorités locales, dans le cadre du Mécanisme de coordination de la justice provinciale, et recrutera sur le plan international, en partenariat avec le PNUD, 10 coordonnateurs internationaux de la justice provinciale qui seront déployés dans les bureaux de la MANUA, dans tout le pays.

62. Il est essentiel de créer des synergies entre la MANUA, les forces de sécurité et le Gouvernement, en particulier sur le terrain. À cet effet, il est nécessaire d'augmenter les effectifs de la MANUA. Il faut notamment porter le nombre de militaires du Groupe consultatif militaire à 20, au maximum, afin que le Groupe ait la capacité de fournir les conseils d'experts que requièrent les circonstances. Il est également nécessaire d'étoffer l'effectif du Groupe des conseillers de police, qui passerait de quatre à neuf, ce qui permettrait de déployer des conseillers de police dans tous les bureaux régionaux de la MANUA, d'où ils pourraient conseiller les services de police provinciaux.

## **XI. Mandat de la MANUA**

63. Le mandat de la MANUA, établi en 2006, en consultation avec le Gouvernement afghan, après l'achèvement officiel du processus de transition politique de Bonn, reste bien conçu, suffisamment large et bien adapté aux circonstances actuelles. Je recommande donc que ce mandat, prorogé par le Conseil de sécurité jusqu'au 23 mars 2008 dans sa résolution 1746 (2007), soit à nouveau prorogé de 12 mois et que les principales tâches confiées à la Mission, conformément aux paragraphes 51 à 59 du document A/60/712-S/2006/145, restent inchangées au cours des 12 mois à venir.

64. Le 23 septembre 2007, en marge de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, le Président Karzaï et moi-même avons convoqué une réunion de haut niveau du Conseil commun de coordination et de suivi afin de réaffirmer et de renforcer le partenariat entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale. À l'issue de la réunion, le rôle central et impartial de chef de file que joue l'Organisation des Nations Unies a été réaffirmé, de même que la nécessité d'améliorer la capacité de coordination de la MANUA. Celle-ci a pour principale mission de renforcer l'autorité de l'État afghan et, pour ce faire, de promouvoir un appui international plus cohérent. À cette fin et dans le cadre de son mandat actuel, la MANUA devrait poursuivre les objectifs ci-après :

a) *Intensification de la coordination* : La réalisation des objectifs du Pacte pour l'Afghanistan reste la tâche centrale du Gouvernement afghan et de la communauté internationale. Coprésident, avec le Gouvernement afghan, le Conseil commun de coordination et de suivi, la MANUA a la responsabilité particulière de



promouvoir un appui cohérent de la communauté internationale au Gouvernement et de veiller au respect des principes relatifs à l'efficacité de l'aide à l'Afghanistan énoncés dans le Pacte (annexe II). La MANUA s'attachera en particulier : i) à ce que l'aide internationale soit dispensée, pour une plus grande part, dans le cadre de la stratégie nationale et du budget ordinaire, notamment en aidant le Gouvernement afghan à mettre en place les instruments fiduciaires appropriés; et ii) à ce que le groupe de coordination de l'aide extérieure et le Comité commun de coordination et de suivi reçoivent davantage d'informations sur l'aide accordée. Dans les domaines où des divergences persistent au sein de la communauté internationale à propos des politiques appliquées, l'Organisation des Nations Unies s'efforcera, en étroite coopération avec les autorités afghanes concernées, de résoudre les différends de façon à établir les bases d'une action claire et efficace;

b) *Dialogue politique* : Aux termes de son mandat, il appartient à la Mission « d'élargir la portée de ses bons offices en menant dans le pays une action de sensibilisation » (résolution 1746 (2007) du Conseil de sécurité, par. 4). Cette action comprend deux grands volets. Le premier concerne les activités quotidiennes des bureaux régionaux et provinciaux de la MANUA, consistant à établir la liaison entre les communautés afghanes et le Gouvernement et à promouvoir la mise en œuvre du Pacte. Les activités menées au titre de ce volet incluent la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit, la coordination de l'aide humanitaire et des priorités de développement et la transmission des plaintes aux autorités gouvernementales concernées. L'approbation, dans le budget de 2008, de postes supplémentaires, faisant l'objet d'un recrutement international, affectés aux bureaux provinciaux et régionaux de la MANUA, permettra d'augmenter les capacités de la Mission dans ce domaine. Le second volet résulte de la constatation qu'il y a en Afghanistan des acteurs qui sont opposés au Gouvernement, mais que les divergences de vues pourraient être surmontées dans le respect de la Constitution. Si on le lui demande, la MANUA exercera ses bons offices afin de favoriser une réconciliation. Il est clair que ces activités ne peuvent être menées qu'avec l'accord du Gouvernement et dans le respect de la Constitution et du régime des sanctions établies par le Conseil de sécurité, en particulier dans sa résolution 1267 (1999);

c) *Gouvernance à l'échelon infranational* : La Direction indépendante de la gouvernance locale est un mécanisme qui vise à renforcer la gouvernance à l'échelon infranational et à la relier plus efficacement aux ministères techniques de Kaboul. Les perspectives en matière de gouvernance responsable et de respect de l'état de droit sont particulièrement prometteuses à l'échelon local. Les bureaux régionaux et provinciaux de la MANUA, renforcés à cet effet, appuieront les activités menées pour renforcer la gouvernance à l'échelon local, en particulier par l'intermédiaire de la DIGL, de même que les initiatives de développement au niveau local qui contribueront, en temps voulu, à instaurer durablement la paix et ses bienfaits;

d) *Coordination de l'action humanitaire* : Compte tenu de la persistance de l'insécurité en Afghanistan, les besoins sont considérables dans ce domaine et la coordination de l'action humanitaire est une lourde charge pour la Mission. La MANUA continuera de jouer un rôle central dans la coordination de l'acheminement de l'aide, conformément aux principes humanitaires et dans le but de renforcer la capacité de l'Administration afghane, aux niveaux central et local. En particulier, la MANUA doit apporter un soutien efficace aux autorités nationales et locales dans les actions qu'elles mènent pour aider et protéger les personnes déplacées et pour

créer des conditions propices au retour librement consenti et durable, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés et des personnes déplacées. La protection des civils reste au cœur des activités de la MANUA;

e) *Élections* : Contrairement à ce qui s'est passé lors des élections de 2004 et de 2005, les prochaines élections seront organisées et surveillées par la Commission électorale indépendante. Elles exigeront toutefois un appui financier et technique important de la part de la communauté internationale. La MANUA est prête à jouer un rôle dans le processus électoral en fournissant une assistance technique, en coordonnant l'aide offerte par tous les acteurs internationaux et en acheminant les fonds internationaux affectés aux élections afghanes. D'autres ressources seront peut-être nécessaires pour qu'elle puisse assumer cette tâche importante;

f) *Renforcement de la coopération avec la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS)* : Compte tenu de la ténacité des éléments antigouvernementaux, il est nécessaire que la Mission coopère avec la FIAS, notamment en matière de planification et de stratégie. Aux termes de leurs mandats respectifs, les objectifs du renforcement de la coopération entre la MANUA et la FIAS sont les suivants : i) échanger des informations en temps réel afin de dresser un bilan commun de la résistance au Gouvernement et de déterminer les besoins stratégiques; ii) identifier les tâches que doivent accomplir la Force, la communauté de l'aide (y compris les ONG et les équipes de reconstruction de province), le Gouvernement afghan, la MANUA et les autres entités du système des Nations Unies afin de renforcer les institutions gouvernementales et leurs opérations dans l'ensemble du pays; et iii) veiller à ce que les activités de ces entités contribuent à promouvoir un processus de développement et de stabilisation dirigé par les Afghans.

## **XII. Observations**

65. **Lancé en 2006, le Pacte pour l'Afghanistan prévoyait l'établissement d'un partenariat de cinq ans entre l'Afghanistan et la communauté internationale en vue d'améliorer les conditions de vie de la population afghane. Depuis lors, des avancées majeures ont été réalisées et l'aide internationale s'est amplifiée. Cela étant, le terrorisme et l'insurrection se sont intensifiés, compromettant le processus de paix. L'édification de l'État et la coopération internationale se sont avérées difficiles. Les participants à la septième réunion du Conseil commun de coordination et de suivi sont convenus que, pour consolider les acquis et faire face aux problèmes à venir, les partenaires devaient renforcer leur action commune. Cette action doit continuer de s'appuyer sur la stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, mais il est nécessaire de définir des priorités sous l'égide du Gouvernement afghan afin de surmonter les obstacles au niveau de la mise en œuvre.**

66. **Pour régler les problèmes de sécurité et stabiliser la situation en Afghanistan, il convient d'adopter une approche commune intégrant les questions de sécurité, de gouvernance, d'état de droit, de droits de l'homme et de développement social et économique. Cette approche, qui repose sur la coopération entre le Gouvernement, la Force internationale d'assistance à la sécurité, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale,**

doit également être axée sur la réalisation des ambitions partagées exprimées dans le Pacte, sous la direction du Gouvernement afghan et avec l'appui du Parlement, de la société civile et du secteur privé. Maintenant que la stratégie nationale de développement de l'Afghanistan entre dans sa phase de mise en œuvre, l'attention doit se porter sur les dispositifs d'échelonnement et d'exécution.

67. L'élaboration de la stratégie nationale de développement de l'Afghanistan devrait être achevée à la fin de mars 2008. La mise en œuvre de cette stratégie dépend de la capacité du Gouvernement de tenir les engagements pris au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, de mobiliser l'appui des bailleurs de fonds et de mettre en place des dispositifs d'exécution. Je salue l'offre faite par la France d'organiser une conférence à Paris en juin 2008, d'une part, pour appuyer la mise au point, le lancement, le financement et l'application de la stratégie de développement et, d'autre part, pour examiner l'application du Pacte pour l'Afghanistan d'une manière plus générale.

68. La gouvernance infranationale est l'une des premières priorités du Gouvernement, et la communauté internationale se félicite de la création de la Direction indépendante de la gouvernance locale, qui aura à répondre aux énormes attentes du pays et de la communauté internationale. Son succès dépendra du maintien de la volonté politique et de l'appui des bailleurs de fonds. Des synergies doivent en particulier être créées au niveau des districts entre les programmes de gouvernance, de réforme de la police, de renforcement de l'état de droit, de démantèlement des groupes armés illégaux et de lutte contre les stupéfiants.

69. Il faut commencer immédiatement les préparatifs pour l'établissement des listes électorales et la planification des prochaines élections. Les autorités afghanes doivent pour cela prendre des décisions quant aux dates des élections et promulguer une législation électorale. La communauté internationale, pour sa part, devra commencer à mobiliser des fonds à l'appui de ces processus d'importance vitale, en particulier l'enregistrement des électeurs, qui doit impérativement commencer en été 2008 pour que les élections puissent se tenir en 2009.

70. Le Conseil international de coordination de la police, placé à présent sous la présidence du Ministère de l'intérieur, joue un rôle croissant dans l'élaboration de politiques et la coordination. Selon les recommandations présentées au Conseil commun de coordination et de suivi à sa septième réunion, le Conseil international de coordination supervisera l'examen du développement des services du Ministère de l'intérieur, ainsi que l'élaboration d'une stratégie policière qui assure l'équilibre entre le maintien de l'ordre et la lutte contre l'insurrection. L'application de cette stratégie repose sur le principe de la légalité; c'est pourquoi je me félicite de la mise en place du programme d'action national pour la justice et de l'appui accordé à ce programme par les bailleurs de fonds.

71. L'un des plus importants résultats de la septième réunion du Conseil commun de coordination et de suivi a été l'adoption d'une stratégie convenue de lutte contre les stupéfiants. L'attention sera désormais centrée sur la mise en œuvre du plan d'application, y compris l'approche axée sur les provinces, ainsi

que sur la restructuration et la réforme du Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antidrogue pour que les paiements soient effectués plus rapidement. Le Gouvernement devra manifester la volonté politique d'atteindre l'objectif convenu relatif à la destruction de 50 000 hectares de terres à pavot, de sévir contre les fonctionnaires impliqués dans le trafic de stupéfiants et de condamner les gros trafiquants et les gros propriétaires terriens qui se livrent à la culture du pavot. À cet égard, des mesures énergiques doivent être prises d'urgence par le Gouvernement afghan. Par ailleurs, les États Membres devraient appliquer concrètement la résolution 1735 (2006) du Conseil de sécurité, qui prescrit, dans le cadre du régime de sanctions visé, l'identification des trafiquants de drogues.

72. Il convient de réaffirmer que le respect des droits de l'homme doit être au centre de toute action visant la stabilité et le développement. Sans l'appui technique, financier et politique du Gouvernement et de la communauté internationale et indispensable pour que le Ministère de la justice puisse jouer effectivement son rôle de chef de file pour la coordination et le contrôle des initiatives qui visent à assurer la prise en compte des droits de l'homme dans le cadre de l'application de la stratégie nationale de développement de l'Afghanistan.

73. Des allégations de torture et de détention arbitraire ont été relevées par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme lorsqu'elle s'est rendue dans le pays en novembre 2007. À la suite cette visite, un dialogue constructif a été engagé et l'accès à certains lieux de détention a été autorisé, mais il faudra aller plus loin et veiller à ce que les incarcérations et les procès se déroulent en toute transparence, conformément aux normes internationales.

74. J'aimerais exprimer ma reconnaissance à mon Représentant spécial, Tom Koenings, qui a terminé sa mission le 31 décembre 2007, pour l'admirable travail qu'il a accompli et la perspicacité dont il a fait preuve durant tout son mandat. Je m'emploie avec diligence à lui trouver un successeur qui puisse jouir de l'entière confiance du Gouvernement afghan et de la communauté internationale. En attendant, je tiens à remercier mon Représentant spécial par intérim, Bo Asplund, et tout le personnel de la Mission pour leur dévouement et leur persévérance. Je voudrais également remercier tous les partenaires de la Mission, y compris l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que les organismes d'aide humanitaire, les États Membres et autres organisations internationales pour leur appui indéfectible à la MANUA.